

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ASLP Orée d'Orvault du 29 mars 2018

Les copropriétaires de l'Orée d'Orvault se sont réunis le 29 mars dernier à la Salle Séquoia de la ferme Poisson dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

L'AG s'ouvre avec le quorum atteint : 45 personnes présentes et 38 pouvoirs donnés soit 83 propriétaires représentés sur un total de 140. 80 cotisations sont réglées le jour de l'AG pour un montant total de 14.895 €.

1) *Rapport d'activité de la Fédération*

1.1) *Année 2017*

Il était prévu un total de 232 heures de temps jardinier pour l'Orée d'Orvault (soit 29 journées à 8h). L'intervention annuelle réelle du jardinier sur notre périmètre associatif s'élève à 216 heures soit 27 journées. La fédération a procédé au remboursement de 556 € en compensation du travail non réalisé.

L'activité du jardinier est considérée comme très satisfaisante, avec un bon respect de la programmation des travaux : les zones entretenues sont propres.

La Fédération constate que les dégradations et les incivilités (ordures laissées dans le parc, banc endommagé, poubelles renversées...) engendrent de l'activité improductive et coûteuse : 13 faits recensés pour un coût de 1.100 € de réparation et rachat d'équipements et des dizaines d'heures de jardinier perdues.

Des travaux d'élagage et d'abattage ont été réalisés en novembre 2017.

Le local du jardinier a été rénové par les membres du bureau (nettoyage, peinture, réparations diverses).

Les statuts de la Fédération sont en cours de modification pour y intégrer la future ASL d'Orvéo – travail réalisé par Christiane Hénoux et actuellement en cours de relecture par un juriste avant présentation d'une version définitive.

Une fresque d'enfants a été réalisée sur le transformateur EDF en face de l'entrée des enseignants.

1.2) *Année 2018*

La convention de mise à disposition du parc signée avec la mairie pour les enfants du centre de loisirs a été renouvelée pour un an en juillet 2017.

Évolution du plan de gestion du parc : chaque programme d'élagage et d'abattage doit désormais être validé par la mairie. Cette modification a déjà été mise en pratique avec des retours de la Mairie remettant en question certains abattages prévus.

Une étude sur l'aménagement du sol sous les jeux est en cours.

La Fédération poursuit la réfection des chemins : le chemin qui descend du haut du parc vers l'étang côté Rue de la Vieille Forge sera refait (dépense engagée en 2017 pour des travaux prévus au cours du 1er semestre 2018).

La journée du jardinier facturée aux associations passe de 278 € en 2017 à 284 € en 2018. La cotisation individuelle diminue quant à elle à 52 € en 2018 (57 € en 2017).

La directrice de l'école du Bois Raguenet a sollicité le président pour des accès ponctuels au parc (activité de découverte de la nature). Ce dernier a donné son accord pour une première activité.

Une rampe en bois a déjà été installée le long du chemin reliant la RD52 à l'Orée d'Orvault (zone gérée par la Mairie).

Pour rappel : il est interdit de déposer des déchets verts dans les zones de compost du parc – il est par contre autorisé de demander du compost au jardinier.

2) **Rapport d'activité de l'Orée d'Orvault**

En introduction, nous souhaitons tout d'abord la bienvenue aux 5 familles qui se sont installées sur l'Orée d'Orvault au cours de l'année 2017, ainsi qu'aux nouveaux propriétaires installés depuis le début de cette année.

2.1) Relations avec le collectif de la rue des Ecuyers

- Mise en application de la conciliation signée avec le collectif de la Rue des Ecuyers - réalisation de travaux d'entretien de la lignée de chênes, objet du litige, au cours du premier trimestre 2017 (répartition des frais à 50% entre l'ASLP et les 5 parties prenantes individuelles concernées).
- Le TGI a rendu son jugement le 19 février 2018 dans le litige qui nous a opposé au 6ème propriétaire de l'ASL voisine au cours d'une procédure qui a fortement mobilisé les membres de l'association au cours de l'année 2017
- Le tribunal a débouté cette personne de ses demandes. Elle a fait appel de la décision.

2.2) Actions réalisées en 2017

- Diverses plantations d'embellissement réalisées bénévolement par les membres du bureau. Certaines d'entre elles ont malheureusement disparu.
- Travaux d'égagement du patrimoine arboré.
- Distribution des convocations à l'AG, rédaction et distribution du compte-rendu de l'AG, recouvrement des cotisations, tenue de la comptabilité de l'association.
- Nombreuses tournées de repérage et d'évaluation de l'état du patrimoine de l'Orée d'Orvault (chemins, bois, sous-bois, espaces verts, prés).

2.3) Travaux prévus en 2018

- Poursuite de la réfection des chemins piétonniers sillonnant l'Orée d'Orvault.
- Réalisation de travaux d'égagement dans le cadre de la sécurisation des espaces fréquentés par les piétons et les automobilistes.
- Création d'un site internet d'information à l'attention des propriétaires de l'Orée d'Orvault (adresse : <http://aslpoo.fr>)
- Projet de réécriture des statuts de l'association.

2.4) Rappel : respecter la propriété commune

- Ne pas déposer vos branches, résidus de taille ou de tontes sur les espaces propriété de l'association mais en déchetterie.
- Ne pas faire de feu.

- Veiller à tailler les haies en bordure des chemins piétonniers de l'association ou des trottoirs afin de ne pas gêner le passage des piétons.
- Ne pas tondre le dimanche.

3) **Point financier**

3.1) Compte financier 2017

Les comptes 2017 s'élèvent à 20.908,98 € en dépenses et à 26.333,85 € en recettes. L'exécution budgétaire 2017 présente donc un excédent de 5.424,87 €, en raison du report de certains travaux en 2018.

La trésorerie de l'association au 31 décembre 2017 s'élève à 19.638,61 €.

Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité lors de cette assemblée générale.

3.2) Budget et cotisation syndicale 2018

Le budget 2018 est présenté en assemblée générale conformément aux documents remis aux copropriétaires à l'appui des convocations.

Il est débattu et adopté par l'assemblée générale à l'unanimité. Il s'élève à 27.811,00 € en dépenses et à 26.546,00 € en recettes, équilibré par un prélèvement prévisionnel sur les réserves de l'association de 1.265,00 €.

Les cotisations obligatoires reversées à la Fédération du Bois Raguenet s'élèvent à 15.516 € (16.312 € en 2017). Elles représentent 60% de notre budget.

Ces dépenses seront quasi exclusivement financées par les cotisations des copropriétaires dont la recette prévisionnelle s'élève à 25.900 €, ce qui représente une cotisation individuelle 2018 de 185 € par foyer.

La cotisation est due par chaque copropriétaire (situation au 1er janvier de l'année - une cotisation par lot de copropriété) et est exigible lors de l'assemblée générale. Elle doit être réglée au trésorier de l'association au plus tard lors de la remise du compte rendu de l'assemblée générale. En cas de vente immobilière en cours d'année, il appartient à l'ancien propriétaire d'informer le notaire en charge de la transaction immobilière du principe du paiement d'une cotisation syndicale de copropriété.

4) **Points divers et questions diverses**

4.1) Lutte contre la prolifération des sangliers

De nombreux sangliers ont été aperçus dans les jardins, espaces verts et allées du Bois Raguenet, provoquant d'importants dommages. Pour des raisons évidentes de sécurité, il convient de ne pas s'approcher de ces animaux, en particulier en présence de marcassins, de ne pas les nourrir et de clôturer sa parcelle. La mairie devient centre d'alerte pour relayer les demandes d'intervention des particuliers auprès des services compétents de la Préfecture : contact@mairie-orvault.fr ou au 02.51.78.33.66.

La Mairie et Nantes Métropole ont organisé plusieurs actions sur le Bois Raguenet : chasse à l'arc, fauchage et nettoyage de roncier, battue administrative.

4.2) Lutte contre les chenilles processionnaires

Il s'agit de nuisibles urticants pour les humains et les animaux qui se logent dans les pins dans lesquels ils font des nids. Dans le but de lutter contre leur prolifération, il convient de traiter l'ensemble des pins de la manière la plus simultanée possible pour une efficacité maximale.

La Mairie d'Orvault prend en charge le coût du traitement pour les particuliers à condition de s'inscrire auprès d'elle d'ici à la fin Août, pour une intervention prévue en octobre.

La Mairie a accepté de traiter les pins des parties communes de nos ASL et du parc dans la même campagne tout en refacturant la prestation à la Fédération. Le bureau a recensé 2 pins sur les parties communes de l'Orée d'Orvault afin qu'ils soient inclus dans le plan de traitement.

4.3) Cotisations impayées

Des copropriétaires se sont inquiétés de l'augmentation des cotisations impayées au 31 décembre 2017. Quatre cotisations restaient dues. Certaines ont été payées sur 2018. Le bureau restera vigilant pour recouvrer les cotisations restantes.

4.4) Affaissement de terrain

Un copropriétaire rappelle qu'il s'inquiète d'un affaissement de son terrain en lisière de l'association. Le bureau s'engage à étudier le problème.

Annexe : compte financier 2017 et budget 2018

ANALYSE DU BUDGET 2017 ET PRESENTATION DU BUDGET 2018				
DEPENSES	BUDGET 2017			BUDGET 2018
	Prévision	Réalisation	Taux	Prévision
Cotisation Fédération	8 260,00 €	8 260,00 €	100,0%	7 280,00 €
Journées Jardinier	8 062,00 €	8 062,00 €	100,0%	8 236,00 €
Travaux réfection chemins piétonniers	2 000,00 €	0,00 €	0,0%	2 000,00 €
Élagage - Abattage	4 500,00 €	3 384,00 €	75,2%	6 000,00 €
Plantations	2 000,00 €	87,61 €	4,4%	2 000,00 €
Entretien - Réparations	1 000,00 €	0,00 €	0,0%	1 000,00 €
Autres	1 000,00 €	474,00 €	47,4%	600,00 €
Assurance SMACL	90,00 €	85,77 €	95,3%	90,00 €
Affranchissement	50,00 €	40,80 €	81,6%	50,00 €
Impôts Fonciers	195,00 €	193,00 €	99,0%	193,00 €
Cotisation ARPE	30,00 €	0,00 €	0,0%	30,00 €
Frais de Réception	320,00 €	309,80 €	96,8%	320,00 €
Frais Bancaires	12,00 €	12,00 €	100,0%	12,00 €
TOTAL DEPENSES	27 519,00 €	20 908,98 €	76,0%	27 811,00€
RECETTES	BUDGET 2017			BUDGET 2018
	Prévision	Réalisation	Taux	Prévision
Cotisations Copropriétaires	25 900,00 €	25 155,00 €	97,1%	25 900,00 €
Intérêts Financiers livret A	120,00 €	86,85 €	72,4%	9000 €
Ventes de Coupes de Bois	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Produits Divers (dont rembt journées jardinier)	1 092,00 €	1 092,00 €	100,0%	556,00 €
TOTAL RECETTES	27 112,00 €	26 333,85 €	97,1%	26 546,00€
PRELEVEMENT SUR RESERVES	407,00 €	-5 424,87 €	-1332,9%	1 265,00 €
EQUILIBRE BUDGET	27 519,00 €	20 908,98 €		27 811,00 €
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2017		5 424,87 €		EXCEDENT